



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Deslongchamps, directrice et greffière-trésorière adjointe, que le règlement numéro 187 « Règlement décrétant la répartition des dépenses de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption pour l'exercice financier 2026, suivant les articles 148, 975 et 976 du *Code municipal du Québec*, et les articles 205 et 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* », fut adopté par le conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption à sa séance ordinaire du 26 janvier 2026.

Que copie de ce règlement est disponible au bureau de la soussignée et dès son entrée en vigueur sur le site Internet de la MRC (www.mrclassomption.qc.ca).

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À L'ASSOMPTION, ce vingt-huitième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-six.

Nathalie Deslongchamps,
Directrice et greffière-trésorière adjointe